

LES POINTS-JUSTICE



Les Points-Justice, anciennement Point d'Accès au Droit, sont des lieux d'accueil gratuits, permanents et ouverts à tous, sans condition de ressources.

Ils permettent de donner une information de proximité sur les droits et les devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Informations sur les points d'accès au droit de votre département :

(Service gratuit, anonyme et accessible aux personnes sourdes ou malentendantes.)

Composer le numéro unique : 3039

- Vous serez mis en relation avec le point-justice le plus proche de chez vous.

Permanence juridique gratuite sur rendez-vous réservée aux Viroflaysiens

Conseiller juridique : Maitre Foulon-Bellony-avocate

- Cette avocate intervient auprès de particuliers. Elle **informe, oriente et accompagne** son interlocuteur **dans ses démarches juridiques et judiciaires**. Elle a pour but de leur fournir toutes les informations sur les procédures en leur précisant les démarches et les conséquences à venir.

Conciliateur de justice : Mr Bevillon

- Ce conciliateur a pour mission de permettre le **règlement à l'amiable des différends** qui lui sont soumis. Le rôle du conciliateur est d'écouter les parties pour proposer ensuite une solution à leur litige. Les parties peuvent ou non accepter la solution proposée par le médiateur.



Depuis le 1^{er} octobre 2023, il est obligatoire de recourir à un mode de résolution amiable avant de saisir le tribunal judiciaire d'un litige portant sur le paiement d'une somme qui ne dépasse pas 5 000 euros.

prise de rendez-vous en ligne

[Mes démarches - Ville de Viroflay \(ville-viroflay.fr\)](https://ville-viroflay.fr)

Renseignements auprès des Affaires Générales au 01 39 24 28 28